



SERRAVAL INFO n°41

Octobre 2015

Edité par la Mairie de SERRAVAL 74230 SERRAVAL

☎ 04.50.27.50.09 📠 04.50.27.54.21

Courriel : mairie@serraval.fr

www.serraval.fr



Travaux

Sur la route départementale N° 12 entre le Cropt et le Col du marais : élargissement et modification chaussée.

Des travaux sont entrepris depuis le 14 septembre jusqu'au 11 décembre si le temps le permet, la circulation se fera par alternat.



Les personnes domiciliées sur SERRAVAL et travaillant dans le canton de Genève sont donc invitées à se faire connaître avant le **24 octobre** auprès du secrétariat de la mairie avec les informations suivantes :

- *nom et prénom,*
- *date de naissance,*
- *nom et adresse de l'employeur,*
- *N° de carte de travail et date de délivrance.*

Chaque année, le Département reçoit une dotation au titre de la Compensation Financière Genevoise, appelée communément « fonds frontaliers ». 55 % de cette dotation sont reversés aux communes en allocations directes, proportionnellement à leur nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève.

Afin d'établir cette répartition au plus juste, le Conseil Général demande chaque année aux communes de fournir une liste des personnes en possession d'une carte de travail établie par l'Office Cantonal Genevois de la Population.

Avis aux personnes intéressées

Si vous souhaitez recevoir des informations, des avertissements ou des avis de coupure de réseaux (eau, routier) merci de nous faire parvenir vos mails adresse ou numéro de tél.

Praz D'Zeures

Le conseil Municipal s'est rendu le 2 août au gîte de Praz D'Zeure pour voir la réalisation des travaux effectués au cours du printemps.

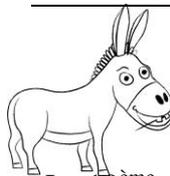
Coupes affouagères

Si vous souhaitez obtenir une coupe affouagère, vous devez vous inscrire en mairie avant le 15 octobre.



Vente de bois

La commune met en vente du bois sur pied, 1 frêne à la zone artisanale et 1 fayard sur la route de la Frasse. Si vous êtes intéressés et avoir plus de renseignements, veuillez vous rapprocher du secrétariat de mairie.



Fête de la Pomme et de l'Âne

La 10^{ème} édition, sous le soleil, a eu lieu le dimanche 4 octobre.

Un feu d'artifice a été tiré, vers 20H30 pour fêter la 10^{ème} année de notre traditionnel Fête.

Changement de personnel administratif

Une nouvelle secrétaire est arrivée le 8 septembre au service administratif en remplacement de Sabine BASTARD-ROSSET en congé parental. Bienvenue à Emily BUGNICOURT.



Octobre rose

Au fil des ans, de nouvelles collectivités rejoignent la campagne du « Mois du cancer du sein ». La commune de Serraval participe à ce projet d'octobre rose, et sera donc pavoisée en rose ce mois-ci pour soutenir l'association www.cancerdusein-depistage74.org.

L'École



L'école du Bouchet-Mont-Charvin compte 44 élèves dans deux classes :

L'enseignante Mme Zuccone accueille 9 élèves en CE2 et 16 élèves en CM1.

Les enseignants M. Harzo et Mme Tilloloy accueillent 8 élèves en CE2 et 11 élèves en CM2.

L'école de Serraval compte 67 élèves dans trois classes :

Les enseignants Mme Richard et M. Bougeard accueillent 14 élèves en petite section et 17 élèves en moyenne section.

L'enseignante Mme Bibollet accueille 10 élèves en grande section et 8 élèves en CP.

L'enseignante Mme Tilloloy accueille 7 élèves en CP et 11 élèves en CE1.

La cantine et la garderie

A compter du 1^{er} septembre les tarifs de la cantine sont :

Repas enfant : **3,40 €** Repas adulte : **6,00 €**

Tarif surveillance : **0,55 €**

Pour la garderie, il n'y a pas de changement les tarifs sont les mêmes qu'en 2014 à savoir :

1^{ère} heure (sans goûter) : **2,80 €**

1^{ère} heure du soir (avec goûter) : **3,30 €**

½ heure supplémentaire : **1,65 €**

Un abattement de 10 % est appliqué à partir du 2^{ème} enfant.

Repas des Aînés

Cette année il aura lieu le 18 octobre à 12H00 au Bouchet-Mont-Charvin chez Claude.

Une réponse est souhaitée avant le 12 octobre.

Si vous avez des soucis pour vous déplacer téléphoner à la mairie et nos secrétaires seront ravies de vous proposer les services des bénévoles du CCAS pour venir vous chercher.

Recensement citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Il convient de se présenter en mairie avec un livret de famille et une pièce d'identité. Cette démarche peut aussi se faire en ligne sur le site internet de la commune : www.serraval.fr.

Mairie / Informations

Pour rappel le secrétariat de mairie est ouvert que 2 samedis matins par mois :

Pour octobre le 10 et 24

Pour Novembre le 7 et 21

Pour Décembre le 5 et 19

Le site internet de Serraval est constamment mis à jour pour que vous puissiez avoir le plus d'informations possibles : menus de la cantine, ouverture de la mairie, compte rendus du conseil municipal, urbanisme....

Les élections régionales

Elles auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. C'est le 1^{er} scrutin organisé dans le cadre des nouvelles régions redessinées par la loi du 16 janvier 2015. Dorénavant Serraval fait partie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



SAISONNIERS :
Osez la formation!!

Mieux préparer et réussir sa saison

Sur 3 bassins touristiques

ANNECY/ARAVIS - THONON - VALLEE de l'ARVE/PASSY

3 semaines de formation

du 9 au 27 novembre 2015

Réunion d'informations :

THONES : jeudi 15 octobre 2015 à 9h00

Collège des Aravis—74230 THONES

Pour toutes informations, contactez :

Le GRETA LAC : Martine SADDY au 04 50 10 00 10

Le GRETA Arve Faucigny, Florence JOLLAND au 04 50 58 33 64



Instruction sur la demande d'urbanisme

Depuis le 1er juillet, l'Etat a transféré l'instruction des demandes d'urbanisme pour le compte de la commune : à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes. Depuis cette date, un agent instructeur a été recruté ; un logiciel de travail permet le suivi des dossiers depuis le secrétariat communal. Pour toute question technique, vous devez vous adresser en mairie.